



Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 29 septembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

***Xylella fastidiosa* : de nouvelles informations sur la bactérie présente en France**

Le laboratoire de santé du végétal (LSV) de l'Anses, laboratoire national de référence, en partenariat avec l'INRA d'Angers a procédé, avec une méthode d'analyse permettant une identification complémentaire de la sous espèce de la bactérie, à des analyses des reliquats des échantillons positifs ayant abouti à une détection de la bactérie *Xylella Fastidiosa* en 2015.

Les résultats de ces analyses ont confirmé en très grande majorité les résultats initiaux du LSV, à savoir la présence de la sous-espèce *multiplex* de la bactérie. Quelques résultats obtenus par l'INRA orientent néanmoins vers la présence d'autres sous-espèces en recombinaison ou seules. Ainsi, la sous-espèce *pauca* est identifiée dans un des foyers détectés, à Menton dans les Alpes-Maritimes. **A ce stade, rien ne permet de conclure que la bactérie identifiée est identique à celle qui sévit sur les oliviers de la région des Pouilles (Italie).** A cet égard, il est important de noter que tous les prélèvements et inspections effectués cette année autour du foyer de Menton ont donné des résultats négatifs.

La Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'agriculture a informé jeudi 16 septembre les membres du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) des travaux conduits par l'INRA et le LSV, qui visent à mieux connaître la variabilité génétique des bactéries *Xylella fastidiosa* détectées en France. Une discussion a également eu lieu avec la Commission européenne et l'ensemble des Etats membres lors du Comité d'experts qui s'est réuni à Bruxelles le 27 septembre. La France a proposé **d'approfondir les travaux entre les différents laboratoires européens de façon à élaborer des méthodes analytiques harmonisées au niveau européen.**

Pour rappel, depuis la confirmation du premier foyer de *Xylella* le 22 juillet 2015 sur des plants de Polygale à feuilles de myrte en Corse du Sud, une stratégie d'éradication et de surveillance a été mise en place sur tout le territoire français. Ainsi, ce sont plus de 12 000 prélèvements qui ont été réalisés et analysés, pour aboutir à la détection de 302 foyers au total en Corse, dans le Var et dans les Alpes-Maritimes.

Pour en savoir plus sur la bactérie *Xylella fastidiosa* : <http://agriculture.gouv.fr/le-point-sur-les-foyers-de-xylella-fastidiosa-en-france>

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr